

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: BIDAR, Bast (DGOS/PRI/RI2)
Envoyé: mardi 8 octobre 2024 18:49
À: PERROT, Catherine (ARS-ARA); ARS-ARA-DOS-PHARMACIE; ARS-BFC-DOS-PHARMACIE; DUPONT, Hélène (ARS-BFC/BFC/DSP); DEYDIER, Odile (ARS-BFC/BFC/DSP); PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP); ROSSIGNOL, Fabien (ARS-BRETAGNE/DHAP/DAH); MAGNANT, Cécile (ARS-BRETAGNE/DHAP/DAH); 'LORHO, Anne-Marie (ARS-BRETAGNE/DCTP); ZAMPARUTTI, Patrick (ARS-BRETAGNE/DHAP/DAH); ARS-CVL-PHARMACIE-BIOLOGIE; BARDET, Emmanuelle (ARS-CVL); LACROIX, Laurent (ARS-CVL); ARS-CORSE-INSP-REGION-PHARMA; COTE, Franck (ARS-CORSE); DAVESNE, Séverine (ARS-GRANDEST); VALLEE, Louise (ARS-GRANDEST); MORITZ, Thomas (ARS-GRANDEST); VAN LOON, Valentine (ARS-GRANDEST); PANDOLFO, Maryse (ARS-HDF); BLONDEL, Sylvie (ARS-HDF); GODINOT, Valérie (ARS-IDF); DOMAIN, Eline (ARS-IDF); MANSUY, Patrick (ARS-IDF); SIGNORE, Pascale (ARS-IDF); ARS-IDF-DOSSIER-PUI; AZARD, Julie (ARS-NA/DOS); AMBLARD, Raphaël (ARS-NA/DOS); NATY-DAUFIN, Philippe (ARS-NA/DOS); ARS-NA-PHARMABIO; ARS-NORMANDIE-DOS-DIRECTION; BOUCHERIE, Quentin (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS); VIENNE, Monique (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS); PI, Sabine (ARS-OC/DOSA/SOINS HOSPITALIERS); DOUZAL, Hélène (ARS-OC/DOSA/SOINS HOSPITALIERS); JACQ, David (ARS-PDL); GARDEL, Caroline (ARS-PDL/DOSA-AES); ARS-PDL-DOS-AES; PEILLARD, Laurent (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR); SAINT-MARTIN, Patrick (ARS-GUADELOUPE/DSS); BALLU, Olivier (ARS-MARTINIQUE/MRICEA); Dos-ars-guyane@ars.sante.fr; KLEISOVA, Viktoria (ARS-GUYANE); PERON, Jean-Yves (ARS-REUNION); NORTIER, Aurélien (ARS-CVL)
Cc: LESQUELEN, Anne (DGOS/PRI/RI2); CHEVALIER, Astrid (DGOS/PRI/RI2); Philippe Gendre; LAGRAVE, Julie (DGOS/PRI/PRI)
Objet: Données Sérialisation PUI - Octobre 2024
Pièces jointes: Synthèse Sérialisation PUI Octobre 2024 Transmission ARS.xlsx

Bonjour,

Dans le cadre de la mise en conformité des établissements de santé, ci-joint les données d'octobre 2024.

A ce stade, en métropole, le taux est de 71,8% d'établissements de santé actifs.

Comme déjà évoqué, la priorité est de :

- 1) Rappeler à la liste des 213 établissements qui figurent dans le feuillet « A déjà réalisé une transaction » d'engager rapidement la désactivations des boites dès que possible ;
- 2) Cette liste de 213 établissements identifie les PUI qui ont été actives (ont réalisé des transactions) par le passé mais qui lors de la dernière extraction apparaissent comme n'ayant effectués aucune transaction pendant le mois de septembre 2024 ;
- 3) Rappeler aux établissements non enregistrés et non connectés l'obligation de désactiver les médicaments ;
- 4) Vérifier avec les établissements de santé inactifs s'ils doivent figurer dans le référentiel (PUI satellites).

Je vous remercie encore pour l'important travail que vous réalisez depuis la mise en application du règlement délégué.

Pour information, nous allons vous convier à un échange « point d'étape » début novembre 2024.

A votre disposition pour des compléments d'information.

Bien à vous,

Bast BIDAR